



Luxembourg, le 23 mars 2016

Monsieur Mars DI BARTOLOMEO
Président de la Chambre
des Députés
LUXEMBOURG



Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, nous souhaitons poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et de l'Enfance:

« A l'heure actuelle, le cycle 1 de l'enseignement fondamental connaît un autre horaire hebdomadaire que les autres cycles de cet ordre d'enseignement (26 contre 28 heures hebdomadaires).

Cette différence pose beaucoup de problèmes, notamment en vue de l'organisation du transport scolaire et de l'encadrement périscolaire.

Partant, nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et de l'Enfance:

Monsieur le Ministre est-il disposé à harmoniser l'horaire du cycle 1 avec celui des autres cycles de l'enseignement fondamental?

Dans l'affirmative, dans quels délais cette harmonisation pourrait-elle être réalisée? »

Veuillez croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre très haute considération.

Lex DELLES
Député

Max HAHN
Député

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel: 22 41 84 1
Fax: 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu



Luxembourg, le 29 avril 2016

Monsieur le Président de la Chambre des
Députés
19, rue du Marché-aux-Herbes
L-1728 Luxembourg

Réponse du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à la question parlementaire N° 1942 des Députés Lex Delles et Max Hahn

En période scolaire, les cours du cycle 1 de l'enseignement fondamental s'étalent sur 26 leçons hebdomadaires, alors que les cycles 2 à 4 comptent 28 leçons par semaine, selon les dispositions réglementaires actuellement en vigueur.

Pour ce qui est des questions posées, il y a lieu de remarquer que :

- Le programme gouvernemental de décembre 2013 ne prévoit pas l'harmonisation de ces horaires.
- Une harmonisation de l'horaire scolaire du cycle 1 avec celui des cycles 2 à 4 comporterait une augmentation substantielle du temps de classe pour les plus jeunes enfants. L'inverse, c'est-à-dire l'harmonisation de l'horaire des cycles 2 à 4 avec celui du cycle 1, se concrétiserait par la perte de deux leçons d'enseignement direct hebdomadaires pour les élèves plus âgés.

Toutefois, eu égard à l'organisation des transports scolaires et des prises en charge extrascolaires des écoliers, les soucis à la base des réflexions de Messieurs les Députés me paraissent tout à fait compréhensibles. Ainsi je rappelle qu'un certain nombre de communes, dans le cadre du plan d'encadrement périscolaire, ont élaboré des concepts de prise en charge des enfants du cycle 1 leur permettant de limiter le transport scolaire par des systèmes de surveillance ou des offres d'encadrement périscolaire.

Le service de l'enseignement fondamental de mon département est disponible, en cas de besoin, pour contribuer à l'élaboration de solutions potentielles en matière d'organisation du transport scolaire dont les frais sont à supporter par les autorités communales.

Claude Meisch

Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse